

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2017

PRESENTS : AYZAC Marylène, DELMARES Bernard, DELTEIL Danielle, GILET Georges, LUCKRAFT Peter, MARCOU Philippe, RENAULT Denis, THOCAVEN Jean-Louis,
ABSENTS EXCUSES : MAS Grégoire, ZARA Gwenaëlle

ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

- **DELIBERATIONS** :
- Maintien de l'accompagnatrice scolaire pour la rentrée
- Passage de la semaine scolaire de 4 jours.
- **INFORMATIONS DIVERSES**
- **QUESTIONS DIVERSES**

DELIBERATIONS :

1) MAINTIEN DE L'ACCOMPAGNATRICE SCOLAIRE POUR LA RENTREE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la suppression des accompagnateurs dans les transports scolaires par la Conseil Départemental. Il s'agissait d'une spécificité lotoise et d'une politique volontariste portée par le département. Ce dispositif n'ayant pas été retenu dans le transfert de compétence du département vers la région, elle propose de solliciter le Conseil Départemental pour une participation à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) SEMAINE SCOLAIRE DE 4 JOURS :

Lors du Conseil d'Ecole du 30 juin, les professeurs des écoles du RPI ainsi que les maires avaient souhaité passer à la semaine scolaire de 4 jours. Un dossier a été transmis à l'Inspecteur Académique .Cette requête a été rejetée par l'Inspection Académique car « **des critères énoncés dans le décret ne permettent pas d'autoriser cette adaptation au regard des éléments en sa possession** ». La semaine scolaire 2017-2018 sera donc identique à l'an passé tout comme les TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

INFORMATIONS DIVERSES :

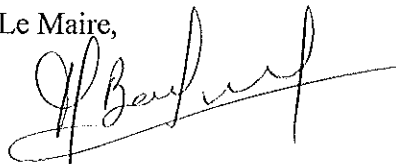
- ❖ CAUVALDOR a voté la gratuité d'accès aux piscines communautaires, aux écoles élémentaires et maternelles du territoire.
- ❖ La rentrée scolaire du mois de septembre se fera à Masclat avec 21 élèves inscrits à ce jour et sur la semaine de 4,5 jours.
- ❖ Le contact a été repris avec le RPI voisin (Anglars Nozac-Milhac-Rouffilhac et St Cirq Madelon) afin de présenter un regroupement concentré de nos 2 RPI au DASEN. Un groupe de travail réfléchi à la fusion.
- ❖ Le rapport d'activité du Symicton du Pays de Gourdon a été diffusé sur notre site internet.

- ❖ Le rapport annuel 2016 du CNAS nous est parvenu. Le bilan et le compte de résultat ont été diffusés sur le site de la mairie.
- ❖ L'employé communal a détruit une borne à incendie par inadvertance. Elle devra être changée. La facture s'élève à 2292 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question n'ayant été soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance.

Le Maire,



Monique BOUTINAUD